

## **1830**

### **CRÉATION DU SERVICE RURAL DE LA POSTE**

*B. PAGES*

Si, aujourd'hui, recevoir de n'importe quel point du territoire une lettre partie vingt-quatre heures plus tôt, est devenu naturel, il n'en a pas été toujours ainsi. Ceci est le fruit d'une évolution dont l'instauration du service postal rural fut une étape importante.

#### **Situation postale avant 1830**

Depuis l'ancien régime et jusqu'à la réforme de 1830, l'administration des postes ne se chargeait ni de recueillir, ni de distribuer les lettres. Les particuliers devaient aller chercher leur correspondance au bureau le plus proche.

Il existait plusieurs types de bureaux :

- Le bureau de direction était administré par un directeur (qui versait une caution), et suivant son importance, un ou plusieurs commis. Il effectuait les opérations postales limitées à cette époque, au Port dû (le plus courant), Port payé, Déboursé (opération comptable). Enfin en plus de la taxation suivant la distance et le poids, il confectionnait les dépêches (ensemble de lettres destinées à un bureau ou une route donnée).

- Le bureau de distribution dépendait toujours du bureau de direction ; le distributeur n'assurait que réception et distribution des lettres.

- Le service postal secondaire était effectué par un messager qui portait (et retirait) les lettres au bureau le plus proche. Un sol était perçu en plus de la taxe normale, par la ferme des postes ou la communauté qui l'employait. On peut signaler l'existence de « *petites postes* » privées desservant la périphérie des grandes villes. Pendant la période révolutionnaire, il a été créé un service de piétons administratifs dits « *messagers de correspondances* » qui étaient chargés de recueillir tous les cinq jours la correspondance officielle, abondante durant cette période, aux préfecture nouvellement créées.

### **Acheminement des correspondances**

Les lettres (le mot courrier, signifie la personne chargée de transporter les lettres réunies en dépêches) étaient transportées dans toute la France par la poste aux chevaux (service officiel) dont les relais s'échelonnaient le long des routes de postes. Les liaisons intermédiaires ou secondaires s'effectuaient par courrier d'entreprise (bail avec la ferme des postes).

Le Gard, depuis 1538, était traversé par la route Montpellier – Nîmes (bifurcation vers Beaucaire), Remoulin, Bagnols (bifurcation vers Marseille), Pont-Saint-Esprit.

### **Situation dans la région de Sommières**

Des bureaux furent créés dans la deuxième moitié du XVIIème siècle (archives de Lyon du 20/12/1688, bail à A. Vichet pour les bureaux de poste et messagerie). D'après la liste de 1703, Sommières, Calvisson, Sauve, Anduze, Saint-Jean du Gard, Saint-Hippolyte, Le Vigan, Lunel, Ledignan (1760), et Sumène changèrent alors de statut.

Sommières était un bureau important, car en 1770 fut établi un poste de facteur ; un service de piétons assurait les liaisons de Montpellier à Toulouse et route (les bureaux se trouvant sur le trajet), de Nîmes à Lyon et route, enfin un dernier vers Sauve, le Vigan et les Cévennes.

En 1810, le directeur était un certain monsieur Viel ; par contre en 1835, c'était une directrice.

On peut signaler, toujours pour Sommières, l'ouverture d'une ligne de postes, en projet depuis 1770, opérationnelle après pas mal de difficultés en 1793 ; son existence sera relativement courte (1820). Il s'agissait de la route de Montpellier à Saint-Flour (par Florac). Le premier maître de poste en fut Aubanel jeune (famille de négociants sommiérois).

Cet examen succinct de la situation postale avant 1830, permet de constater que si les villes avec mille trois cent cinquante bureaux de direction et cinq cent quatre-vingts distributions, étaient bien desservies, les campagnes avec leurs trente cinq mille communes étaient ignorées. Les lettres n'étaient pas retirées (le destinataire et non l'expéditeur payait la taxe), ce qui occasionnait des pertes pour l'administration des postes qui va essayer de pallier cet inconvénient.

### **La réforme de 1830**

Due au baron Villeneuve de Bargemont, directeur des postes dans le gouvernement de Charles IX, elle sera le résultat d'une concertation entre préfets et directeurs des bureaux pour établir les besoins nécessaires en personnel, matériel et budget.

La loi fut votée du trois au dix juin 1829, avec application à dater du 1<sup>er</sup> avril 1830. Le gouvernement de Charles IX assista à sa mise en place, mais laissa à la deuxième république, à l'occasion des trois glorieuses (juillet 1830), le soin de perfectionner le système.

En voici les grandes lignes : « *A dater du 1<sup>er</sup> avril 1830, cinq mille facteurs devront recueillir et distribuer les lettres dans toutes les communes rurales du royaume. Cette grande et*

*utile mesure fait cesser l'espèce d'isolement dans lequel sont placés les 7/10<sup>e</sup> de la population. Les facteurs ruraux parcourant, de deux jours l'an, au moins, les trente cinq mille communes qui ne possèdent pas d'établissement de poste. La marche de chaque facteur sera d'environ cinq lieues par jour. Ils transporteront les correspondances administratives et particulières, journaux et autres imprimés dont le transport est attribué à l'administration des postes ».*

Ce fut une dépense considérable, trois millions de cette époque par an, minorée par la suppression des piétons de préfecture et l'institution d'une taxe, le décime rural, qui frappera les lettres recueillies ou à destination d'un village rural (ne possédant pas d'établissement postal).

A l'aube du 1<sup>er</sup> avril 1830, les cinq mille facteurs ruraux se mirent en route à partir des deux mille établissements de poste existants, vers les trente cinq mille communes rurales.

Nous allons examiner le fonctionnement de ce service :

- Les boîtes aux lettres : L'administration fit fabriquer trois cent cinquante mille boîtes aux lettres en chêne (L. 36 x l. 19 x H. 40) avec serrure et pattes de fixation, transportées dans les communes qui seront responsables de leur installation. La boîte devait être encastrée dans le mur d'un établissement public, de préférence au nord, à cause des intempéries. Celle de la poste était peinte en blanc et gris « *artillerie* », les indications de levée n'apparaîtront que vers 1856. La fonte sera préférée au bois pour les modèles suivants.

- Le facteur rural : L'ancien messenger, piéton ou militaire, a été le premier facteur rural. Il devait savoir lire et écrire, et être capable de parcourir de vingt à trente kilomètres par jour. Il était rémunéré au début quatre centimes par jour, ce qui était un salaire peu attractif, et beaucoup exerçaient une seconde activité.

Il bénéficiait d'une certaine « *couverture sociale* » en cas d'accident, et avait droit à une retraite en fin de carrière. Il pouvait se faire remplacer, à ses frais, en cas d'absence.

Ce facteur rural recevait une commission de l'état qui était l'acte de nomination à sa fonction lorsqu'il prêtait serment.

Au début, la plaque ovale métallique et le portefeuille en bandoulière de quarante huit centimètres sur trente quatre étaient leurs seuls signes distinctifs. Ces deux objets leur étaient cédés pour la somme de treize francs quinze centimes.

A partir de 1835, le port de l'uniforme est devenu obligatoire. Les plaques changeront suivant les régimes politiques.

- Déroulement du service : Les communes rurales n'étaient desservies que tous les deux jours. Le service sera rendu quotidien en 1832, progressivement suivant les besoins et de l'influence des conseils municipaux.

Le directeur remettait au facteur un imprimé « *le port* » où étaient indiquées les boîtes dont la relève devait être effectuée selon l'ordre de marche. Sur cette feuille de route devaient figurer l'empreinte de la lettre fixée dans toutes les boîtes ru-

rales, ainsi que l'heure de passage et le nombre de lettres recueillies. Celles-ci devaient aussi, en 1836, être frappées par cette lettre timbre.

Un grand nombre des lettres étaient en port dû ; le facteur devait faire l'avance des sommes à percevoir avant son départ du bureau. Sur sa route, il distribuait, recueillait les lettres dans les communes de sa tournée, y compris fermes et hameaux isolés, et encaissait le port des lettres. Il relevait les boîtes et n'oubliait pas d'imprimer sur son « port » l'empreinte de la lettre qui était fixée dans la boîte. Les facteurs apportaient aussi aux mairies le bulletin des lois et les dépêches administratives.

Il est évident que le passage du facteur sera une ouverture dans le monde rural. Il deviendra un personnage attendu, car il se chargera de certaines commissions (médicaments...), malgré la création de brigadiers-facteurs qui le surveilleront durant son service.

Le succès de ce service se caractérisera par une évolution constante : amélioration des salaires, création de facteurs-boitiers qui en plus de leur tournée plus courte, assureront un service de guichet, l'adoption du vélocifère qui permettra au facteur de transporter quelques paquets pour les particuliers.

En donnant vie au service rural, l'administration créera un certain nombre de cachets (on disait timbre). Ces marques postales sont intéressantes car disparues, elles sont les témoins de l'histoire locale. La lecture des lettres permet de se faire une idée de la vie de nos concitoyens à cette époque.

### **Les marques d'origine rurale**

- Décime rural supplémentaire : Marque ovale de dix-sept millimètres, portant les indications ID. Droit fixe d'un décime soumis aux lettres recueillies ou à destination d'un village rural (sauf cas particuliers de port local). Elle est frappée en noir pour les lettres à destination d'une commune rurale, ou rouge sur celles provenant d'une commune rurale (exceptionnellement en bleu pour Saint-Hippolyte du Fort). Cette marque disparaît en 1847 (Fig. 1).

- Cachet OR. : Origine Rurale, le cachet créé en 1836, devait être apposé sur les lettres remises au facteur au cours de sa tournée. Supprimé en 1912, ce cachet était attaché par une chaîne au portefeuille du facteur, qui contenait une réserve d'encre épaisse (Fig. 2).

- Cachet OL : Origine locale, le cachet créé en 1847 a les mêmes fonctions que le précédent ; il est attribué aux facteurs urbains (Fig. 3).

- Cachet CL : Attribué à la Correspondance Locale de 1830 à 1859, il est frappé sur les lettres locales non soumises au décime rural, dépendant des directions (Fig. 4).

- Cachet CD : Attribué à la Correspondance locale d'une Distribution, on le trouve de couleur noire ou rouge (fig. 5).

- Cachet lettres-timbres des boîtes rurales : Dans chaque boîte était fixé un petit cachet. Il avait la forme d'une lettre majuscule (excepté le W) dans un cercle de neuf millimètres.



Cette marque était apposée sur la feuille de route, et à partir de 1835 sur les lettres trouvées dans les boîtes.

S'il y avait plus de vingt-cinq communes dans la tournée, un chiffre était placé sous la lettre (fig. 6).

- Cachet lettres-timbres de boîtes urbaines : Ce cachet, une lettre dans un carré, concernait les boîtes supplémentaires installées aux frais des municipalités dans certains quartiers, et relevées par un facteur de ville ou rural au début de sa tournée. Le Conseil Municipal de Sommières décida, à la suite d'un vote en date du 7 novembre 1883, le remplacement de celle existant à la gare et l'installation d'une deuxième près de l'horloge, le tout pour une somme de 60 francs (fig. 7).

L'arrondissement rural du bureau de direction de Sommières avait la particularité d'être à cheval sur deux départements.

Dans le Gard, il desservait (d'après le dictionnaire des postes de 1835) : Aspères, Aubais, Aujargues, Fontanès, Junas, Lecques, Salinelles, Sauvignargues, Saint-Clément, Villevieille.

Dans l'Hérault : Garrigues, Buzignargues, Saint-Hilaire de Beauvoir Boisseron et Saussines (Galargues était desservi par Lunel).

Les lettres-timbres sont les plus intéressantes, car elles identifient une commune, mais il faut bien vérifier à l'intérieur du pli, la localité et la date portées. De plus la création de nou-

veaux bureaux (Aubais 1880) modifiera les tournées et donc l'affectation de ces lettres-timbres.

Le service rural sera une réussite, il deviendra une organisation proche de la perfection, ce que nous envieront les pays voisins qui s'en inspireront. Plus tard, après la guerre de 1914, sera créée la poste automobile rurale, qui rendra de nombreux services aux populations non citadines.

## SOURCES

AMIS DU MUSEE DE LA POSTE. - *Dictionnaire poste aux lettre 1835 et instruction générale du service des postes 1832.*(réédition).

CHARBON P. – NOUGARET P. – *Le facteur.*

CARMANALE M. – MAUZAN. – *Histoire de la poste en milieu rural.*

CHAISSY P. – *Histoire du tarif local et postal au XIX<sup>eme</sup>.*

LECRAIN. – *Poste de l'ancienne France.*

*Le patrimoine de la poste.* Edition. Flohic.

MARTEAU C. – *Les boîtes aux lettres.*